

222C0576
FR0012432516-FS0165

10 mars 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

POXEL
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 mars 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 7 mars 2022, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société POXEL et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations¹ et Bpifrance Investissement¹, laquelle agit pour le compte du fonds Innobio dont elle assure la gestion, et CDC Croissance qu'elle contrôle, 5 754 753 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 19,88% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC	0	0
Bpifrance Participations SA ¹	2 588 091	8,94
Bpifrance Investissement ² en sa qualité de société de gestion du fonds Innobio	2 174 354	7,51
CDC Croissance	992 308	3,43
Total CDC	5 754 753	19,88

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions POXEL sur le marché par la société CDC Croissance.

¹ Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 28 952 050 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.